



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022

N° 2021/09-18

**SA3M - SOCIETE D'AMENAGEMENT MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR 2021 - APPROBATION**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI VING SIX SEPTEMBRE à QUATORZE HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Marie-Hélène WEBER, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°2

Clara BIANCO, représentée par Marion COLIN

Hugues FERRAND, représenté par Mathilde BORNE

ABSENT EXCUSE :

Jean Baptiste PRINGUEY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Marie-Hélène WEBER quitte la séance avant le vote de l'affaire n°2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022**N° 2021/09-18****SA3M - SOCIETE D'AMENAGEMENT MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR 2021 - APPROBATION**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnaud-le-Lez, expose au conseil :

En tant que représentant de la commune au conseil d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement SA3M (Société d'Aménagement Montpellier Méditerranée Métropole), j'ai l'honneur, de vous présenter le rapport de l'administrateur pour l'exercice 2020, pour lequel le conseil municipal doit se prononcer en application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'assemblée générale ordinaire du conseil d'administration de la SA3M s'est réunie à l'effet de présenter le rapport de gestion et de statuer sur les comptes de l'exercice 2021, en vue de l'établissement du rapport annuel.

Composition du conseil d'administration :

Montpellier Méditerranée Métropole : 50,7909 % du capital soit 10 administrateurs

Ville de Montpellier : 22,5988 % du capital soit 4 administrateurs

Région Occitanie : 10,0564 % du capital soit 3 administrateurs

Ville de Castelnaud le lez : 1,1299% du capital soit 1 administrateur

Ville de Lattes : 1,6949% du capital soit 1 administrateur

Collectivités actionnaires minoritaires : 1 administrateur

Les communes de Baillargues, Castries, Clapiers, Cournonsec, Cournonterral, Grabels, Jacou, Juvignac, Lavérune, Le Crès, Pérols, Prades le Lez, Saint Jean de Védas, Saint Georges d'Orques, Sussargues, Vendargues, Villeneuve les Maguelone ont chacune un représentant en tant que membre de l'assemblée spéciale.

Par suite des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, les collectivités actionnaires de la SA3M ont désigné leurs représentants permanents au sein du Conseil d'Administration de la Société. Le président du conseil d'administration, Monsieur Michaël DELAFOSSÉ a été désigné par délibération du conseil d'administration du 9 octobre 2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Présentation des comptes :

Le chiffre d'affaires généré sur l'exercice 2021 atteint 50 358 117 €, les produits d'exploitation s'élèvent à 79 050 983€.

Le total bilan s'élève à 233 257 854 € sur l'exercice 2021 contre 215 742 480 € à fin 2020 soit une évolution de + 17 515 374 €.

Les investissements nécessaires sur les concessions d'aménagement ont été financés par un recours à l'emprunt important de 39 190 931 €. Dans le même temps, 28 593 729 € d'emprunts ont été remboursés.

Le résultat net au titre de l'exercice 2021 s'élève à 1 895 953,53 €.

Les capitaux propres s'établissent à 7 449 422 € pour un capital social 1 770 000 €

Au cours de l'année 2021, la société a poursuivi la réalisation des opérations confiées par ses clients. Elle s'est vue confier 7 nouveaux mandats (dont les mandats de réalisation Arceaux Peyrou Foch et Comédie Esplanade Triangle).

Le chiffre opérations, représentant les dépenses d'investissement de l'exercice, termine à 103.8 M€ TTC en 2021 (dont 16.5 M€ HT d'acquisitions) contre 109.9 M€ TTC en 2020.

Pour l'année 2022, les prévisions budgétaires prévoient un chiffre opérations de 135.8 M€ dont 79 % en concessions d'aménagement.

En février 2022, la Russie a initié une action militaire contre l'Ukraine. A ce jour, la société estime que cet évènement n'aura pas d'impact direct sur l'activité de la société en 2022.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 26 SEPTEMBRE 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

